



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

2013/2183(INI)

19.11.2013

AMENDEMENTS

1 - 45

Projet de rapport
Ulrike Lunacek
(PE521.599v01-00)

sur la feuille de route de l'UE contre l'homophobie et les discriminations
fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre
(2013/2183(INI))

AM\1010425FR.doc

PE524.494v01-00

FR

Union dans la diversité

FR

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Jean-Pierre Audy

Proposition de résolution
Visa 9

Proposition de résolution

– vu les lignes directrices visant à promouvoir et garantir le respect de tous les droits fondamentaux des personnes LGBTI adoptées par le Conseil de l'Union européenne lors de sa réunion du 24 juin 2013,

Amendement

– vu les lignes directrices visant à promouvoir et garantir le respect de tous les droits fondamentaux des personnes **lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI)** adoptées par le Conseil de l'Union européenne lors de sa réunion du 24 juin 2013,

Or. fr

Amendement 2
Roberta Metsola
au nom du groupe PPE
Michael Cashman
au nom du groupe S&D
Sophia in 't Veld
au nom du groupe ALDE
Ulrike Lunacek
au nom du groupe Verts/ALE
Cornelis de Jong
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant qu'en juin 2013, le Conseil de l'Union européenne a adopté des lignes directrices fortes visant à promouvoir et à garantir le respect de tous les droits fondamentaux des personnes LGBTI ***dans le cadre de l'action extérieure de l'Union et ne pourra que plaider en faveur des droits des personnes LGBTI s'ils ne sont pas protégés au niveau interne;***

Amendement

C. considérant qu'en juin 2013, le Conseil de l'Union européenne a adopté des lignes directrices fortes visant à promouvoir et à garantir le respect de tous les droits fondamentaux des personnes LGBTI ***en dehors de l'Union européenne, et devrait veiller à leur protection effective au sein de l'Union;***

Amendement 3
Sergio Paolo Francesco Silvestris

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que l'Union européenne coordonne déjà son action par des politiques globales dans le domaine de l'égalité des genres à travers la "stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2010-2015)", dans le domaine du handicap à travers la "stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées", et en ce qui concerne les Roms à travers le "cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020";

Amendement

D. considérant que l'Union européenne coordonne déjà son action par des politiques globales dans le domaine de l'égalité *et de la non-discrimination par l'intermédiaire de la "stratégie-cadre pour la non-discrimination et l'égalité des chances pour tous"*, dans le domaine de l'égalité des genres à travers la "stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2010-2015)", dans le domaine du handicap à travers la "stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées", et en ce qui concerne les Roms à travers le "cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020";

Or. it

Amendement 4
Roberta Metsola
au nom du groupe PPE
Michael Cashman
au nom du groupe S&D
Sophia in 't Veld
au nom du groupe ALDE
Ulrike Lunacek
au nom du groupe Verts/ALE
Cornelis de Jong
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant qu'en mai 2013, onze ministres en charge des questions d'égalité⁵ ont appelé la Commission à élaborer une politique globale de l'Union en faveur de l'égalité des personnes LGBT, et que dix États membres ont déjà adopté ou sont en train d'examiner des politiques similaires aux niveaux national et régional;

⁵ Autriche, Belgique, Croatie, Danemark, Finlande, France, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Suède.

Amendement

H. considérant qu'en mai 2013, onze ministres en charge des questions d'égalité⁵ ont appelé la Commission à élaborer une politique globale de l'Union en faveur de l'égalité des personnes LGBT, et que dix États membres⁶ ont déjà adopté ou sont en train d'examiner des politiques similaires aux niveaux national et régional;

⁵ Autriche, Belgique, Croatie, Danemark, Finlande, France, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Suède.

⁶ *Allemagne, Belgique, Croatie, Espagne, France, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni.*

Or. en

Amendement 5

Paolo Bartolozzi, Marco Scurria

Proposition de résolution

Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. souligne qu'il convient de ne pas porter atteinte à la liberté d'expression et à la libre manifestation des convictions et des opinions relevant du pluralisme des idées, pour autant que celles-ci n'incitent pas à la haine, à la violence ou à la discrimination;

Or. it

Amendement 6

Roberta Metsola

au nom du groupe PPE

Michael Cashman

au nom du groupe S&D

Sophia in 't Veld

au nom du groupe ALDE

Ulrike Lunacek

au nom du groupe Verts/ALE

Cornelis de Jong

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. appelle la Commission européenne, les États membres et les agences concernées à œuvrer conjointement à l'élaboration d'une politique globale visant à la protection des droits fondamentaux des personnes LGBTI **sur une période de cinq à dix ans**, à savoir une feuille de route, une stratégie ou un plan d'action reprenant les thèmes et objectifs énoncés ci-dessous;

Amendement

4. appelle la Commission européenne, les États membres et les agences concernées à œuvrer conjointement à l'élaboration d'une politique **pluriannuelle** globale visant à la protection des droits fondamentaux des personnes LGBTI, à savoir une feuille de route, une stratégie ou un plan d'action reprenant les thèmes et objectifs énoncés ci-dessous;

Or. en

Amendement 7

Roberta Metsola

au nom du groupe PPE

Michael Cashman

au nom du groupe S&D

Sophia in 't Veld

au nom du groupe ALDE

Ulrike Lunacek

au nom du groupe Verts/ALE

Cornelis de Jong

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 4 – point A – point iii

Proposition de résolution

iii) les agences concernées de l'Union européenne, y compris l'Agence des droits fondamentaux (FRA), l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les

Amendement

iii) les agences concernées de l'Union européenne, y compris l'Agence des droits fondamentaux (FRA), l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les

femmes (EIGE), la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), le Collège européen de police (CEPOL) et le Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEAA), devraient intégrer les questions relatives à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre dans leurs travaux, et prodiguer à la Commission et aux États membres des conseils fondés sur des éléments factuels relatifs aux droits fondamentaux des personnes LGBTI;

femmes (EIGE), la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), le Collège européen de police (CEPOL), *l'Unité de coopération judiciaire de l'Union européenne (EUROJUST), le Réseau judiciaire européen (RJE)* et le Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEAA), devraient intégrer les questions relatives à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre dans leurs travaux, et *continuer de* prodiguer à la Commission et aux États membres des conseils fondés sur des éléments factuels relatifs aux droits fondamentaux des personnes LGBTI;

Or. en

Amendement 8

Roberta Metsola

au nom du groupe PPE

Michael Cashman

au nom du groupe S&D

Sophia in 't Veld

au nom du groupe ALDE

Ulrike Lunacek

au nom du groupe Verts/ALE

Cornelis de Jong

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 4 – point A – point iv

Proposition de résolution

iv) *de concert avec les agences concernées et Eurostat*, la Commission et les États membres devraient recueillir régulièrement des données pertinentes et comparables sur la situation des personnes LGBTI dans l'Union européenne;

Amendement

iv) la Commission et les États membres devraient *être encouragés à* recueillir régulièrement des données pertinentes et comparables sur la situation des personnes LGBTI dans l'Union européenne, *de concert avec les agences concernées et Eurostat, tout en respectant pleinement les règles de l'Union en matière de protection des données;*

Or. en

Amendement 9

Roberta Metsola

au nom du groupe PPE

Michael Cashman

au nom du groupe S&D

Sophia in 't Veld

au nom du groupe ALDE

Ulrike Lunacek

au nom du groupe Verts/ALE

Cornelis de Jong

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 4 – point A – point v

Proposition de résolution

v) de concert avec les agences concernées, la Commission et les États membres devraient *soutenir et promouvoir* les activités de formation et de renforcement des capacités à destination des organismes nationaux en charge des questions d'égalité, des institutions nationales de défense des droits de l'homme et des autres organisations chargées de la promotion et de la protection des droits fondamentaux des personnes LGBTI;

Amendement

v) de concert avec les agences concernées, la Commission et les États membres devraient *encourager* les activités de formation et de renforcement des capacités à destination des organismes nationaux en charge des questions d'égalité, des institutions nationales de défense des droits de l'homme et des autres organisations chargées de la promotion et de la protection des droits fondamentaux des personnes LGBTI;

Or. en

Amendement 10

Roberta Metsola

au nom du groupe PPE

Michael Cashman

au nom du groupe S&D

Sophia in 't Veld

au nom du groupe ALDE

Ulrike Lunacek

au nom du groupe Verts/ALE

Cornelis de Jong

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 4 – point B – point i (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

i) les États membres devraient consolider le cadre juridique existant au niveau de l'Union, en travaillant à l'adoption de la proposition de directive relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle, et en clarifiant notamment son champ d'application et les coûts associés à ses dispositions;

Or. en

Amendement 11

Roberta Metsola

au nom du groupe PPE

Michael Cashman

au nom du groupe S&D

Sophia in 't Veld

au nom du groupe ALDE

Ulrike Lunacek

au nom du groupe Verts/ALE

Cornelis de Jong

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 4 – point C – point i (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

i) la Commission devrait mettre spécifiquement l'accent sur l'orientation sexuelle lors du suivi de la mise en œuvre de la directive 2000/78/CE portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail, ainsi que sur l'identité de genre lors du suivi de la mise en œuvre de la directive 2006/54/CE relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité des

chances et de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail;

Or. en

Amendement 12

Michael Cashman

au nom du groupe S&D

Sophia in 't Veld

au nom du groupe ALDE

Ulrike Lunacek

au nom du groupe Verts/ALE

Cornelis de Jong

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 4 – point C – point ii (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

ii) de concert avec les agences concernées, la Commission devrait formuler des lignes directrices précisant que les personnes transgenres et intersexuées sont incluses dans la notion de "sexe" au sens de la directive 2006/54/CE relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail;

Or. en

Amendement 13

Roberta Metsola

au nom du groupe PPE

Michael Cashman

au nom du groupe S&D

Sophia in 't Veld

au nom du groupe ALDE

Ulrike Lunacek

au nom du groupe Verts/ALE

Cornelis de Jong

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 4 – point C – point iii (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

iii) les organismes en charge des questions d'égalité ainsi que les syndicats et les organisations d'employeurs devraient être encouragés à informer les personnes LGBTI de leurs droits;

Or. en

Amendement 14

Roberta Metsola

au nom du groupe PPE

Michael Cashman

au nom du groupe S&D

Sophia in 't Veld

au nom du groupe ALDE

Ulrike Lunacek

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 4 – point D – point i (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

i) la Commission devrait promouvoir l'égalité et la lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans l'ensemble de ses programmes destinés à la jeunesse et à l'éducation;

Or. en

Amendement 15

Roberta Metsola

au nom du groupe PPE

Michael Cashman

au nom du groupe S&D

Sophia in 't Veld

au nom du groupe ALDE

Ulrike Lunacek

au nom du groupe Verts/ALE

Cornelis de Jong

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 4 – point D – point ii (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

ii) la Commission devrait faciliter les échanges de bonnes pratiques entre les États membres en matière d'apprentissage formel, y compris pour ce qui concerne les supports d'enseignement et les politiques de lutte contre le harcèlement et la discrimination, par le biais de la méthode ouverte de coordination;

Or. en

Amendement 16

Roberta Metsola

au nom du groupe PPE

Michael Cashman

au nom du groupe S&D

Sophia in 't Veld

au nom du groupe ALDE

Ulrike Lunacek

au nom du groupe Verts/ALE

Cornelis de Jong

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 4 – point D – point iii (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

iii) la Commission devrait faciliter les échanges de bonnes pratiques entre les États membres à travers l'ensemble des politiques menées par ces derniers dans les domaines de l'éducation et de la jeunesse, y compris par les services d'aide

sociale et d'aide sociale à l'enfance, par le biais de la méthode ouverte de coordination;

Or. en

Amendement 17

Roberta Metsola

au nom du groupe PPE

Michael Cashman

au nom du groupe S&D

Sophia in 't Veld

au nom du groupe ALDE

Ulrike Lunacek

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 4 – point E – point i (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

i) la Commission devrait intégrer les préoccupations liées à la santé des personnes LGBTI dans les stratégies sanitaires globales concernées, y compris l'accès aux soins de santé, l'égalité en matière de santé et l'influence de l'Union au niveau mondial dans le domaine de la santé;

Or. en

Amendement 18

Roberta Metsola

au nom du groupe PPE

Michael Cashman

au nom du groupe S&D

Sophia in 't Veld

au nom du groupe ALDE

Ulrike Lunacek

au nom du groupe Verts/ALE

Cornelis de Jong

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 4 – point E – point ii (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

ii) la Commission devrait continuer de travailler avec l'Organisation mondiale de la santé en vue de retirer les troubles de l'identité de genre de la liste des troubles mentaux et du comportement, et de veiller à la reclassification desdits troubles en troubles non pathologiques lors des négociations sur la onzième version de la Classification internationale des maladies (CIM-11);

Or. en

Amendement 19

Michael Cashman

au nom du groupe S&D

Sophia in 't Veld

au nom du groupe ALDE

Ulrike Lunacek

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 4 – point E – point iii (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

iii) la Commission devrait soutenir les États membres dans le cadre de la formation des professionnels de la santé;

Or. en

Amendement 20

Michael Cashman

au nom du groupe S&D

Sophia in 't Veld

au nom du groupe ALDE

Ulrike Lunacek

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 4 – point E – point iv (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

iv) la Commission et les États membres devraient entreprendre des recherches sur les enjeux sanitaires spécifiques aux personnes LGBTI;

Or. en

Amendement 21
Michael Cashman
au nom du groupe S&D
Sophia in 't Veld
au nom du groupe ALDE
Ulrike Lunacek
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 4 – point E – point v (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

v) les États membres devraient prendre les personnes LGBTI en considération dans leurs plans et leurs politiques sanitaires au niveau national, en veillant à ce que les programmes de formation ainsi que les politiques et les enquêtes de santé intègrent les enjeux sanitaires spécifiques aux personnes LGBTI;

Or. en

Amendement 22
Roberta Metsola
au nom du groupe PPE
Michael Cashman
au nom du groupe S&D
Sophia in 't Veld
au nom du groupe ALDE

Ulrike Lunacek
au nom du groupe Verts/ALE
Cornelis de Jong
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 4 – point E – point vi (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

vi) les États membres devraient instaurer des procédures de reconnaissance juridique du genre ou réviser celles déjà en place, en vue de respecter pleinement le droit des personnes transgenres à la dignité et à l'intégrité physique;

Or. en

Amendement 23
Michael Cashman
au nom du groupe S&D
Sophia in 't Veld
au nom du groupe ALDE
Ulrike Lunacek
au nom du groupe Verts/ALE
Cornelis de Jong
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 4 – point F – point i (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

i) la Commission devrait mettre spécifiquement l'accent sur l'accès aux biens et services par les personnes transgenres lors du suivi de la mise en œuvre de la directive 2004/113/CE mettant en œuvre le principe de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans l'accès à des biens et services et la fourniture de biens et services;

Or. en

Amendement 24

Roberta Metsola

au nom du groupe PPE

Michael Cashman

au nom du groupe S&D

Sophia in 't Veld

au nom du groupe ALDE

Ulrike Lunacek

au nom du groupe Verts/ALE

Cornelis de Jong

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 4 – point G – point i (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

i) la Commission devrait veiller à inclure l'identité de genre parmi les motifs de discrimination interdits dans le cadre de toute future disposition législative en matière d'égalité, y compris toute refonte législative;

Or. en

Amendement 25

Michael Cashman

au nom du groupe S&D

Sophia in 't Veld

au nom du groupe ALDE

Ulrike Lunacek

au nom du groupe Verts/ALE

Cornelis de Jong

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 4 – point G – point ii (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

ii) la Commission devrait rationaliser les enjeux spécifiques aux personnes transgenres et intersexuées à travers

l'ensemble des politiques de l'Union concernées, selon une approche analogue à celle de la stratégie pour l'égalité entre les hommes et les femmes;

Or. en

Amendement 26

Michael Cashman

au nom du groupe S&D

Sophia in 't Veld

au nom du groupe ALDE

Ulrike Lunacek

au nom du groupe Verts/ALE

Cornelis de Jong

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 4 – point G – point iii (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

iii) les États membres devraient veiller à ce que les organismes en charge des questions d'égalité soient informés et formés quant aux droits et aux enjeux spécifiques liés aux personnes transgenres et intersexuées;

Or. en

Amendement 27

Roberta Metsola

au nom du groupe PPE

Michael Cashman

au nom du groupe S&D

Sophia in 't Veld

au nom du groupe ALDE

Ulrike Lunacek

au nom du groupe Verts/ALE

Cornelis de Jong

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 4 – point H – point i (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

i) la Commission devrait formuler des lignes directrices pour veiller à ce que la mise en œuvre de la directive 2004/38/CE relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres et de la directive 2003/86/CE relative au droit au regroupement familial respecte toutes les formes juridiquement reconnues de la famille dans le droit interne des États membres;

Or. en

Amendement 28
Michael Cashman
au nom du groupe S&D
Sophia in 't Veld
au nom du groupe ALDE
Ulrike Lunacek
au nom du groupe Verts/ALE
Cornelis de Jong
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 4 – point H – point ii (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

ii) la Commission devrait s'atteler en priorité à la formulation de propositions en vue de la reconnaissance mutuelle de l'effet de l'ensemble des actes d'état civil établis à travers l'Union, y compris les partenariats enregistrés, les actes de mariage et la reconnaissance juridique du genre, afin de réduire les obstacles juridiques et administratifs discriminatoires auxquels se heurtent les citoyens et leurs familles qui exercent leur

droit à la libre circulation;

Or. en

Amendement 29

Roberta Metsola

au nom du groupe PPE

Michael Cashman

au nom du groupe S&D

Sophia in 't Veld

au nom du groupe ALDE

Ulrike Lunacek

au nom du groupe Verts/ALE

Cornelis de Jong

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 4 – point H – point iii (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

iii) la Commission et les États membres devraient évaluer si les restrictions applicables aux changements d'état civil et de documents d'identité des personnes transgenres réduisent leur capacité à jouir de leur droit à la libre circulation;

Or. en

Amendement 30

Michael Cashman

au nom du groupe S&D

Sophia in 't Veld

au nom du groupe ALDE

Ulrike Lunacek

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 4 – point H – point iv (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

iv) les États membres qui ont adopté une

législation sur la cohabitation, le partenariat enregistré ou le mariage pour les couples de même sexe devraient reconnaître les dispositions similaires adoptées par les autres États membres;

Or. en

Amendement 31

Michael Cashman

au nom du groupe S&D

Sophia in 't Veld

au nom du groupe ALDE

Ulrike Lunacek

au nom du groupe Verts/ALE

Cornelis de Jong

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 4 – point I – point i (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

i) les États membres devraient veiller à ce que les droits à la liberté d'expression et de réunion soient garantis, en particulier pour ce qui concerne les marches des fiertés et d'autres événements similaires, en s'assurant que ces derniers se déroulent dans la légalité et en garantissant la protection effective des participants;

Or. en

Amendement 32

Roberta Metsola

au nom du groupe PPE

Michael Cashman

au nom du groupe S&D

Sophia in 't Veld

au nom du groupe ALDE

Ulrike Lunacek

au nom du groupe Verts/ALE

Cornelis de Jong
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 4 – point I – point ii (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

ii) les États membres devraient s'abstenir d'adopter et de réviser des lois dans le sens d'une restriction de la liberté d'expression concernant l'orientation sexuelle ou l'identité de genre;

Or. en

Amendement 33
Michael Cashman
au nom du groupe S&D
Ulrike Lunacek
au nom du groupe Verts/ALE
Sophia in 't Veld
au nom du groupe ALDE

Proposition de résolution
Paragraphe 4 – point I – point iii (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

iii) la Commission et le Conseil de l'Union européenne devraient considérer que les États membres qui adoptent des lois en vue de restreindre la liberté d'expression pour ce qui est de l'orientation sexuelle ou l'identité de genre transgressent les valeurs sur lesquelles l'Union est fondée, et devraient réagir en conséquence;

Or. en

Amendement 34
Roberta Metsola
au nom du groupe PPE
Michael Cashman

au nom du groupe S&D

Sophia in 't Veld

au nom du groupe ALDE

Ulrike Lunacek

au nom du groupe Verts/ALE

Cornelis de Jong

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 4 – point J – point i (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

i) la Commission devrait procéder à un suivi et fournir une assistance aux États membres sur les questions spécifiques à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre et à l'expression de genre dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 2012/29/UE concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité, en particulier pour les crimes de haine et ceux commis pour des motifs discriminatoires susceptibles d'être liés à leurs caractéristiques en tant qu'individus;

Or. en

Amendement 35

Roberta Metsola

au nom du groupe PPE

Michael Cashman

au nom du groupe S&D

Sophia in 't Veld

au nom du groupe ALDE

Ulrike Lunacek

au nom du groupe Verts/ALE

Cornelis de Jong

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 4 – point J – point ii (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

ii) la Commission devrait proposer une refonte de la décision-cadre du Conseil sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal, en y incluant d'autres formes de crimes de haine et d'incitation à la haine, y compris pour des motifs liés à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre;

Or. en

Amendement 36

Michael Cashman

au nom du groupe S&D

Sophia in 't Veld

au nom du groupe ALDE

Ulrike Lunacek

au nom du groupe Verts/ALE

Cornelis de Jong

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 4 – point J – point iii (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

iii) de concert avec les agences concernées, la Commission devrait faciliter les échanges de bonnes pratiques entre les États membres dans le domaine de la formation et de l'éducation des forces de police, des services répressifs, des juges et des services d'aide aux victimes;

Or. en

Amendement 37

Roberta Metsola

au nom du groupe PPE

Michael Cashman

au nom du groupe S&D

Sophia in 't Veld

au nom du groupe ALDE

Ulrike Lunacek

au nom du groupe Verts/ALE

Cornelis de Jong

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 4 – point J – point iv (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

iv) l'Agence des droits fondamentaux devrait aider les États membres à améliorer leur collecte de données comparables sur les crimes de haine homophobes et transphobes;

Or. en

Amendement 38

Michael Cashman

au nom du groupe S&D

Sophia in 't Veld

au nom du groupe ALDE

Ulrike Lunacek

au nom du groupe Verts/ALE

Cornelis de Jong

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 4 – point J – point v (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

v) les États membres devraient enregistrer les crimes de haine commis à l'encontre de personnes LGBTI et enquêter sur ces crimes, et devrait adopter une législation pénale interdisant l'incitation à la haine fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre;

Or. en

Amendement 39

Roberta Metsola

au nom du groupe PPE

Michael Cashman

au nom du groupe S&D

Sophia in 't Veld

au nom du groupe ALDE

Ulrike Lunacek

au nom du groupe Verts/ALE

Cornelis de Jong

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 4 – point K – point i (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

i) de concert avec le BEAA et les agences concernées, et dans le cadre de la législation et de la jurisprudence applicables au niveau de l'Union, la Commission devrait tenir compte des enjeux spécifiques liés à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre lors de la mise en œuvre et du suivi de la législation relative à l'asile, et notamment de la directive 2013/32/UE relative à des procédures communes pour l'octroi et le retrait de la protection internationale et de la directive 2011/95/UE concernant les normes relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale;

Or. en

Amendement 40

Roberta Metsola

au nom du groupe PPE

Michael Cashman

au nom du groupe S&D

Sophia in 't Veld

au nom du groupe ALDE

Ulrike Lunacek

au nom du groupe Verts/ALE

Cornelis de Jong

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 4 – point K – point ii (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

ii) de concert avec les agences concernées, la Commission et les États membres devraient veiller à encourager une formation adéquate – y compris dans le cadre des formations existantes – à la gestion des enjeux spécifiques aux personnes LGBTI pour les professionnels de l'asile, y compris les personnes en charge des entretiens et les interprètes;

Or. en

Amendement 41

Michael Cashman

au nom du groupe S&D

Ulrike Lunacek

au nom du groupe Verts/ALE

Sophia in 't Veld

au nom du groupe ALDE

Proposition de résolution

Paragraphe 4 – point K – point iii (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

iii) de concert avec le BEAA et le SEAE, la Commission et les États membres devraient veiller à ce que la situation juridique et sociale des personnes LGBTI dans leur pays d'origine soit systématiquement consignée et que ces informations soient mises à la disposition des personnes chargées de statuer sur les demandes d'asile, dans le cadre des informations sur le pays d'origine;

Or. en

Amendement 42
Cornelis de Jong

Proposition de résolution
Paragraphe 4 – point K – point iv (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

iv) de concert avec le BEAA, la Commission devrait proposer des lignes directrices sur la meilleure façon de garantir la sécurité des personnes LGBTI qui demandent l'asile et séjournent dans l'un des centres d'accueil des États membres, afin qu'elles ne deviennent les victimes de discriminations, de tentatives d'intimidation ou de violences;

Or. en

Amendement 43
Roberta Metsola
au nom du groupe PPE
Michael Cashman
au nom du groupe S&D
Sophia in 't Veld
au nom du groupe ALDE
Ulrike Lunacek
au nom du groupe Verts/ALE
Cornelis de Jong
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 4 – point L – point i (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

i) la Commission devrait continuer de procéder au suivi des enjeux liés à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre dans les pays en voie d'adhésion;

Or. en

Amendement 44

Michael Cashman

au nom du groupe S&D

Sophia in 't Veld

au nom du groupe ALDE

Ulrike Lunacek

au nom du groupe Verts/ALE

Cornelis de Jong

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 4 – point L – point ii (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

ii) la Commission, le Service européen pour l'action extérieure, le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme et les États membres devraient systématiquement utiliser les lignes directrices du Conseil pour protéger et promouvoir tous les droits des personnes LGBTI en tant qu'êtres humains, et maintenir l'unité de leur position dans la réponse apportée aux violations desdits droits;

Or. en

Amendement 45

Michael Cashman

au nom du groupe S&D

Sophia in 't Veld

au nom du groupe ALDE

Ulrike Lunacek

au nom du groupe Verts/ALE

Cornelis de Jong

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 4 – point L – point iii (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

iii) la Commission et le Service européen pour l'action extérieure devraient fournir au Bureau européen d'appui en matière d'asile et aux États membres les informations obtenues auprès des délégations de l'Union sur la situation des personnes LGBTI dans les pays tiers;

Or. en